

Commune de CHARGEY LES GRAY
Compte-rendu Conseil Municipal
Séance du 22 mai 2025 – 20H

<u>Début de la séance</u>	:	20H00
<u>Quorum atteint</u>	:	12 membres présents. 3 absents – Stéphanie DESCHAMPS - Emilie BERNARD – André JOBARD.
<u>Présents</u>	:	Mesdames GUINET, REVOY, CHOULET, LOMBERGER Messieurs HEGO, BESANCENOT, COURIOL, GACONNET, TOURNERET - CHAUVELOT – POINCENOT. FRANCOIS
<u>Procuration</u>	:	André JOBARD donne procuration à M.HEGO Emilie BERNARD donne procuration à L.LOMBERGER

Désignation d'un secrétaire de séance : Pascal HEGO

-0-

1.- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 10 avril 2025 à l'unanimité.

2.- Délibérations

Accès parcelle ZP0018 : Madame le Maire lit un courrier adressé par un administré qui demande une participation de la commune aux travaux d'accessibilité de sa parcelle. Le conseil décide de suivre les recommandations de l'Association des Maires de France qui stipule :

« En dehors de toute délivrance d'autorisation d'urbanisme, la commune n'a aucune obligation de contribuer au financement de cette déserte ».

Par ailleurs et pour rappel, la commune ne doit supporter que des charges d'intérêt communal. Ce qui revient à dire que toute dépense faite au profit de particuliers est illégale comme constituant une violation des règles de la comptabilité publique, de celles du code pénal (abus de biens sociaux) et du principe d'égalité devant les charges publiques. Il en va différemment cependant, en dehors des cas prévues par la loi, pour toute dépense qui, bien que consentie en faveur d'une personne précise, présenterait cependant un intérêt communal suffisant.

En conséquence, la mairie ne peut pas participer au financement de ce projet.

Location parcelle ZV16 : Madame le Maire rappelle la délibération accordant la location de cette parcelle à l'exploitation de M. et Mme. MILLERET. Ceux-ci remercient la municipalité mais refuse cette location, n'ayant pas l'autorisation d'exploiter. Aucune nouvelle délibération n'est prise. Le conseil propose de reboiser celle-ci. Madame le Maire recherche les possibilités auprès de l'ONF.

Cette question sera abordée lors d'un prochain conseil courant juin/Juillet.

Lettre au S.C.O.T. : (afin de revoir le classement de la commune de CHARGEY LES GRAY)

Chantal GUINET rappelle les contraintes du SCOT en matière d'urbanisme. Elle précise le statut de CHARGEY LES GRAY classé « **commune sous influence** ». Elle propose aux conseillers de lancer une démarche visant à modifier ce classement afin d'obtenir le statut de « **Bourg Centre** » qui permettrait un meilleur développement de l'habitat.

Cette proposition est votée à l'unanimité.

Chéneaux de l'Eglise : De nombreuses fuites existent, notamment sur la partie qui a été rénovée en

Un devis a été demandé à l'entreprise CORNUE. Montant : 2074.25 €

Ce devis est accepté à l'unanimité.

Subventions aux associations : Madame le Maire rappelle la politique municipale à l'égard des associations, celles-ci participant incontestablement à la vie du village. Lors de la cérémonie des vœux, C.GUINET a toujours assuré leur promotion et laissé la parole aux présidents quand ils le souhaitent. La municipalité soutient leurs activités avec les moyens qui sont les nôtres par un soutien financier (subventions) ou matériel (Prêt de salle, ménage, chauffage, électricité...) ou secrétariat (copies).

L'octroi d'une subvention n'est pas un droit, mais une faculté. L'autorité municipale dispose donc d'une totale liberté pour accorder ou refuser une subvention. Elle n'a pas à motiver son refus. Une subvention doit être officiellement demandée.

Après ce rappel, Madame le Maire soumet au vote de l'assemblée les montants proposés au titre de l'exercice 2025 :

La somme de 3 500€ a été inscrite au budget 2025 pour apporter une aide aux associations.

	En 2018	En 2023	En 2024	En 2025
Tremplin	70	70	70	70
Restaurant du cœur	100			
Gym détente	250	150		0
Fête et loisirs	780	800	800	950
Association qui organise le 14 juillet	230	500	500	500
Amis de l'école	800	800	800	950
anciens	0	300	300	300
Pêche	210	300	300	300
Mission locale (0.50€/ht)	460	380	380	380
Souvenir français	0	200	50	50
Autour de la tour				100
Autrey santé				0

Le Conseil municipal vote deux subventions exceptionnelles :

- 100€ aux « Amis de l'Ecole » afin de soutenir le prochain voyage scolaire
- 100€ à « Fêtes et loisirs » pour participer à la commission culturelle récemment créée.

Le Maire a interrogé la Présidente de Gym détente qui ne souhaite pas avoir de subvention et qui tient à payer le chauffage de la salle.

Création d'un emploi saisonnier : Madame le Maire demande la création d'un emploi saisonnier afin de permettre de prolonger le poste de secrétaire de mairie qui va évoluer au 1^{er} septembre 2025. Elle explique qu'à la demande du Centre de Gestion 70, le contrat actuel se terminant le 30 juin. Il convient de créer ce poste afin d'éviter une interruption préjudiciable.

Cette création de poste est votée moins 3 abstentions.

Création d'un poste de catégorie B : A la suite de la création d'un emploi de saisonnier, C.GUINET annonce l'évolution du poste de secrétaire de Mairie qui sera transformé en catégorie B au 1^{er} septembre 2025 ; afin de se mettre en conformité avec cette nouvelle réglementation, il convient maintenant de créer ce poste.

La création du poste de catégorie est votée moins 3 abstentions.

Vente de la parcelle à Habitant 70 : C.GUINET demande au conseil de prendre une délibération afin de désigner un notaire dans le cadre de la vente de la parcelle à Habitat 70. Elle propose que Maître DUPUIS-BERNARD de l'office notarial de GRAY soit retenue.

Cette délibération est votée moins 1 abstention.

INFORMATIONS DIVERSES

Salle des Fêtes : Madame LHOMME, architecte, est venue écouter notre projet de réhabilitation de cette salle. Nous sommes en attente de son dossier.

Espace A .FUIN - Pumptrack : l'inauguration aura lieu le vendredi 27 juin à 18H00. La communauté de communes doit compléter les équipements par une table et un banc.

Divers équipements ont été installés : un rack à vélo, une table, des bancs. Dans le « jardin partagé » une cabane à livres et un nichoir sont venus compléter harmonieusement cet espace.

Rue de l'Alouette : l'entreprise a été relancée. Les travaux devraient commencer fin juin début juillet.

Feux récompense : les travaux d'installation commenceront au mois de septembre. La demande de subvention déposée auprès de la DETR n'est pas encore accordée.

Habitat 70 : Pas d'évolution.

Défibrillateurs : Les deux nouveaux défibrillateurs ont été installés.

SIED 70 : Le représentant du SIED a été reçu en mairie. Il a présenté toutes les opportunités afin de changer les ampoules des lampadaires publics par un système de LED, avec les subventions possibles.

Ordinateur du secrétariat de la Mairie : Le PC du secrétariat des à bout de souffle. Il convient de le changer rapidement. Un devis à la société FOURROT a été demandé.

QUESTIONS DIVERSES

1.- Cédez le passage rue de Montureux - Pourquoi conserver ce panneau ? : Après discussion, sans réponse adaptée, une ligne blanche sera peinte jusqu'à l'entrée du lotissement.

2.- En haut de la rue de la Fontaine : en haut de la rue, les véhicules qui sortent en montant sont obligés de venir au milieu de la chaussée pour voir si quelqu'un arrive. Peut-on mettre un miroir ?

Une étude sera réalisée en liaison avec le département.

3.- A l'entrée du village, un propriétaire a arraché sa haie. Peut-on demander au propriétaire de remettre le trottoir en état ?

Une déclaration de travaux a été déposée. Le trottoir sera remis en état par ses soins.

4.- Mur ruelle de la Cure : un administré a attiré l'attention de la mairie sur l'état du mur qui longe le chemin reliant la ruelle de la cure à la rue du château Grillot. Après un examen par nos soins, une étude sera demandée.

5.- Serrure placard salle des associations : Le président du CCAS sollicite la pose d'une serrure sur un placard de la salle des associations. Une étude de faisabilité sera réalisé afin d'installer une porte intérieure sur un casier dédié à « Fêtes et loisirs ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H53.

Le secrétaire de séance

P.HEGO